

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

La FCPE n'est pas une association familiale.

L'adhésion est donc **INDIVIDUELLE**. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



FCPE 28 - CDPE de l'EURE-ET-LOIR
Conseil Départemental de Parents d'élèves

Maison des associations

1-3, rue Louis-Blériot
28300 Champhol

Tél. : 02 36 25 00 92 - 06 11 89 01 28

Courriel : fcpe28@gmail.com

Site : 28.fcpe.asso.fr

facebook.com/FCpE28

@fcpe28

Étiez-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Conseil local de : Collège Jean Moulin Nogent-Le-Roi

Année scolaire : 2019 / 2020

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscules

Nom et prénom du parent adhérent 1 : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____
 Mobile : _____

Nom et prénom du parent adhérent 2 : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____
 Mobile : _____

Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

La Revue des parents

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 4.00 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

Je souhaite*

Être candidat(e) au conseil d'administration (_____, _____)

Nom de l'établissement : Collège Jean Moulin Nogent-Le-Roi

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

J'accepte de*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

* Cochez la case correspondante

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

Je rejoins la FCPE

(adhésion en ligne : <https://www.fcpe-adhesion.fr/028/adhesion>)

Adhésion annuelle : _____ 17,50€

Ou je bénéficie de la primo-adhésion* : _____ 10,50 €

Adhésion du second parent (option) : _____ 6,00€

Je m'abonne à La Revue des Parents : _____ 4,00€

J'adhère aussi sur un second établissement scolaire : _____ 4,50€

Précisez lequel : _____

Je soutiens le conseil local par un don de : _____ €

TOTAL à régler : _____ €

Signature 1

Signature 2

*Je n'étais pas adhérent l'année dernière.

Pour l'intérêt des enfants...

Dans les écoles, les collèges et les lycées :

conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...

Dans l'accompagnement des familles,

dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur(trice) d'école, chef d'établissement...).

Dans les commissions municipales :

projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration.

Dans les commissions départementales :

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), affectation, bourses, commission d'appel (passage en classe supérieure).

Dans la formation des parents d'élèves,

délégués et élus...

Dans les discussions avec les pouvoirs publics

(Préfet, recteur, directeur académique, élus...).

Dans toutes les activités locales

des conseils de parents d'élèves : médiation, accompagnement des familles lors des rendez-vous, initiatives locales telles qu'achat groupé de fournitures scolaires, bibliothèque numérique, bourse aux affaires d'occasion, co-voiturage, actions solidaires...

